

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	07
Représentés	00
Votants	07
Exprimés	02
Pour	02
Contre	00

DELIBERATION N° DE_150618_3

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **15 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quinze juin à **19 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs :

Excusés :

Absents : M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON

Date de convocation 09 juin 2018

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Motion portant sur le projet de restructuration des services de la DDFIP de la Creuse

Considérant les difficultés rencontrées par les élus du secteur de CHENERAILLES depuis la fermeture de la trésorerie au 1^{er} janvier 2017,

Considérant les annonces de fermeture définitive de trois trésoreries sur le Département dont celle de CROCQ au 1^{er} janvier 2019 qui va impacter directement notre territoire,

Considérant l'annonce de la fermeture définitive de la trésorerie de CHAMBON SUR VOUEIZE et le fait que les communes de FONTANIERES, RETERRE, SANNAT, SAINT PRIEST risquent d'être rattachées à la Trésorerie d'AUZANCES,

Considérant les difficultés rencontrées par les services de la Communauté de Communes, des Communes du territoire de CHENERAILLES et des trésoreries d'AUZANCES et de GOUZON quant à la gestion de la charge de travail,

Considérant que la dématérialisation des procédures n'a pas permis un allègement de cette charge de travail bien au contraire et que les services des Communes et des Communautés de Communes sont de plus en plus impactés par cette situation,

Considérant la détérioration des conditions de travail des agents dont la conséquence immédiate est une dégradation de la qualité du service public,

Considérant que l'essentiel de notre population est composé de personnes âgées ou socialement en difficulté et que la perte de proximité des services va entraîner de grosses difficultés par rapport à la mobilité. Il est à préciser également qu'une majorité de la population ne connaît pas ou ne maîtrise pas les nouvelles technologies dont l'outil informatique.

Considérant que dans le cadre d'un territoire hyper rural comme le nôtre, la décision de fermer ces trésoreries risque de déséquilibrer encore un peu plus nos territoires déjà fragiles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE le maintien des trésoreries et des services attachés sur son territoire,
- DEMANDE le renfort en moyens humains afin de maintenir l'égalité d'accès à tous les services de proximité et ce, tout particulièrement dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse décidé par le Président de la République